



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**DEPARTEMENT DES VOSGES**

---

**ARRONDISSEMENT D'EPINAL**

---

**CANTON D'EPINAL 1**

---

**COMMUNE DE CHANTRAINE**

---

**Séance du Conseil Municipal  
en date du 15 FEVRIER 2024**

**PROCES-VERBAL**

*L'an deux mille vingt-quatre le quinze février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 06/02/2024 affichée le 06/02/2024), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantraine sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire.*

***Etaient présents** : Monsieur Marc BARBAUX, Maire, Mesdames Brigitte GILLE, Sandrine HINGRAY, Audrey HUSSON et Messieurs Jean-Daniel BOXBERGER, Jean-Pascal VALDENNAIRE, Adjoint, Madame Elise COLIN, **Conseillère Municipale déléguée**, Mesdames Marie-Noëlle DUMARTIN, Anne-Marie GIRARDIN (à partir du point n° 3), Marie-Laure MULOT, Anne VIGUIER et Messieurs Sébastien BAUR, Jacques CHAPON, Clément CLAUDEL, Gérard HUMBLOT, Max RICHARD, Mickael ROBERT, **Conseillers municipaux**.*

***Etaient excusés** : Mesdames Agnès BOUDOT (pouvoir à Mme GILLE), Anne-Marie GIRARDIN (pouvoir à M. BOXBERGER pour les points 1 et 2), Charlotte GÖTTMANN (pouvoir à Mme HUSSON), Martine OHNIMUS (pouvoir à Mme DUMARTIN) et Monsieur Michel AUBERT (pouvoir à M. VALDENNAIRE).*

***Etaient absents** : Monsieur Patrick DORGET, Slim HARDIAL.*

***Formant la majorité des membres en exercice***

*Nombre de conseillers en exercice : ... 23*

*Nombre de conseillers présents : ..... 16 (pour pts 1 et 2), 17 (à partir du pt 3)*

*Nombre de conseillers votants : ..... 21.*

*Monsieur Max RICHARD a été désigné secrétaire de séance.*

*Le procès-verbal de la dernière séance (14 décembre 2023) est lu et adopté à l'unanimité.*

### **Ordre du jour de la séance :**

- 1°/ *Z.A.C du Parc de l' Arsenal : présentation du Compte Rendu d'Activités à la Collectivité Locale au 31/12/2022.*
- 2°/ *Forêt : état d'assiette et destinations des produits pour l'année 2024*
- 3°/ *Réseau de chaleur : validation du schéma directeur d'extension du réseau de chauffage urbain.*
- 4°/ *Réseau de chaleur : validation du principe d'engagement d'une délégation de service public.*
- 5°/ *Réseau de chaleur validation et autorisation de signature de la convention constitutive de groupement d'autorités concédantes pour la délégation de service public relative au réseau de chauffage urbain.*
- 6°/ *Réseau de chaleur : désignation des membres de la commission de délégation de service public relative au réseau de chauffage urbain.*
- 7°/ *Autorisation de signature d'une convention de prestations de services avec le pôle carrière-instances paritaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges.*
- 8°/ *Bibliothèque municipale : validation du règlement et de la charte informatique.*
- 9°/ *Bibliothèque municipale : création d'une régie de recettes.*
- 10°/ *Bibliothèque municipale : fixation des tarifs d'adhésion à la bibliothèque.*
- 11°/ *Informations et questions diverses.*

### ***Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :***

**Délibération N° 1** – ***Commande publique – Convention publique d'aménagement – Z.A.C. du Parc de l' Arsenal : présentation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (C.R.A.C).***

**Rapporteur** : Monsieur BARBAUX Marc, Maire.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix pour,

**ACTE** le bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2022 qui s'élève à 3 781 119 € HT en dépenses et en recettes et d'en approuver le C.R.A.C. au 31 décembre 2022 ;

**APPROUVE** la conclusion d'un avenant n° 10 à la concession d'aménagement arrêtant le montant prévisionnel de la participation du concédant au bilan financier de l'opération et son échéancier ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à la présente délibération.

**Délibération N° 2** – ***Domaine et patrimoine – Divers actes de gestion du domaine privé – Forêt : état d'assiette et destination des produits pour l'année 2024.***

**Rapporteur** : Monsieur VALDENNAIRE Jean-Pascal, Adjoint délégué à la forêt.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix pour,

**DEMANDE** à l'O.N.F. d'asseoir les coupes tout en proposant de fixer la destination de ces dernières comme suit :

- **Parcelles 6t, 8t, 12a** : en affouages façonnés par les habitants ;

- **Parcelle 15a** : exploitation en régie des grumes et vente de celles-ci façonnées, bord de route. Les houppiers et petits bois seront également exploités en régie et les stères vendus en 4 m bord de route.

Les éventuels chablis émanant d'autres parcelles seront exploités en régie, les grumes vendues bord de route et les houppiers et petits bois délivrés en affouages aux habitants.

DÉCIDE de laisser à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles définitives des produits sus-désignés.

**Délibération N° 3 - Divers domaines de compétences des communes - Réseau de chaleur : validation du schéma directeur d'extension du réseau de chauffage urbain.**

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix pour,

APPROUVE la mise en place d'un réseau de chauffage urbain sur le périmètre de la commune de Chantraine,

VALIDE la mise en place d'un schéma directeur pour le réseau de chauffage urbain commun pour la Ville d'Epinal et la commune de Chantraine sur la période 2024-2044,

INDIQUE que le schéma directeur devra être pris en compte dans toutes les opérations de développement du réseau de chauffage urbain, ainsi que dans tous les documents et les opérations d'aménagement urbain,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette affaire.

**Délibération N° 4 – Commande publique - Délégation de service public - Réseau de chaleur : validation du principe d'engagement d'une délégation de service public.**

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix pour,

VALIDE le principe de la mobilisation de l'outil de la délégation de service public pour assurer la gestion du réseau de chauffage urbain de la Commune de Chantraine,

APPROUVE l'engagement de la procédure relative à la passation d'une délégation de service public,

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à cette affaire.

**Délibération N° 5 – Commande publique - Délégation de service public - Réseau de chaleur : validation et autorisation de signature de la convention constitutive de groupement d'autorités concédantes pour la délégation de service public relative au réseau de chauffage urbain.**

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix pour,

**VALIDE** la convention de groupement d'autorités concédantes entre la Ville d'Epinal et la commune de Chantraine pour la mise en place d'une délégation de service public relative au réseau de chauffage urbain,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer la convention et tout document afférent à cette affaire,

**IMPUTE** les recettes et les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

**Délibération N° 6 – Commande publique – Délégation de service public – Réseau de chaleur : désignation des membres de la commission de délégation de service public relative au réseau de chauffage urbain.**

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix pour,

**PREND ACTE** que le Maire d'Epinal, ou son représentant, présidera la commission de délégation de service public ad hoc du groupement d'autorités concédantes entre les communes d'Epinal et de Chantraine, relative au réseau de chauffage urbain,

**DÉSIGNE** les membres du Conseil Municipal devant siéger au sein de la commission comme suit :

- M. Marc BARBAUX, titulaire et M. Jacques CHAPON, suppléant, avec voix délibérative,
- M. Michel AUBERT, titulaire et Monsieur Clément CLAUDEL, suppléant, avec voix consultative.

*Monsieur CLAUDEL rappelle sa demande, formulée lors de la commission travaux, de faire établir un diagnostic pour connaître le coût pour la collectivité des travaux d'adaptation de la chaufferie et de la production d'eau chaude sanitaire.*

*Monsieur le Maire, s'étant auparavant renseigné, explique que la facturation contiendra une part fixe (abonnement) et une part variable (consommation). En ce qui concerne les eaux chaudes sanitaires elles seront réchauffées en entrée de bâtiment via un échangeur, tout comme les eaux de chauffage.*

**Délibération N° 7 – Fonction publique – Personnels titulaire et stagiaire de la F.P.T. – Autorisation de signature d'une convention de prestations de services avec le pôle carrière-instances paritaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges.**

Rapporteur : Madame Audrey HUSSON, Adjointe aux finances.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix pour,

**DÉCIDE** :

**DE CONVENTIONNER** avec le service Carrières et Instances Paritaire du Centre de Gestion des Vosges,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

**Délibération N° 8 – Divers domaines de compétences des communes – Bibliothèque municipale : validation du règlement et de la charte multimédia.**

Rapporteur : Madame Anne VIGUIER, Conseillère municipale.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix pour,

ADOPTE le règlement de la bibliothèque ainsi que la charte multimédia qui seront annexés à la délibération.

**Délibération N° 9 – Divers domaines de compétences des communes – Bibliothèque municipale : création d'une régie de recettes.**

Rapporteur : Madame Anne VIGUIER, Conseillère municipale.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix pour,

AJOURNEE

*La régie animation » sera utilisée pour encaisser les abonnements de la bibliothèque municipale.*

**Délibération N° 10 – Finances – Tarifs des services publics- Bibliothèque municipale : fixation des tarifs d'adhésion.**

Rapporteur : Madame Anne VIGUIER, Conseillère municipale.

**A l'unanimité des suffrages exprimés** : 21 voix pour,

ADOPTE les tarifs d'adhésion tels que proposés :

<b>Enfants et jeunes jusque 18 ans</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Adultes Chantrinois (à partir de 18 ans) et personnel communal</b>	<b>5 €</b>
<b>Adultes Extérieurs (à partir de 18 ans)</b>	<b>12,50 €</b>

*Puis sont données au conseil municipal les informations suivantes :*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un comité de pilotage ZAC du Parc de l'Arsenal se réunira le 28 mars 2024 à 18h30 pour discuter du devenir du projet des Constructeurs du bois.

Madame VIGUIER annonce que l'ouverture de la bibliothèque municipale sera effective le 12 mars 2024. Elle en profite pour remercier Sophie ARNOULD, Cécile LOMBARD, Monsieur le Maire et l'ensemble des bénévoles pour le travail effectué.

Madame GILLE rappelle que le repas des Aînés se tiendra le 10 mars 2024.

Madame HUSSON informe qu'une commission « Finances » est programmée le mardi 20 février 2024 à 17h30 en mairie. Elle en profite pour remercier Malika BOULANOUAR, Cédric JACQUOT et l'ensemble des personnes ayant travaillé sur la préparation du budget 2024.

Elle fait également un point sur l'article L 541-21-1 du code de l'environnement qui prévoit que tous les producteurs et détenteurs de biodéchets doivent les trier à la source en vue de leur valorisation. Cette obligation s'applique également aux services publics de gestion des déchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Elle précise que le SICOVAD n'organisera pas de ramassage spécifique, aussi propose-t-elle que la commune mette en place une aide de 10 € par composteur acheté par les administrés dans la limite de 200 composteurs par an.

**Monsieur CHAPON** fait un compte rendu de la réunion du groupe « *Avenir* » sur le thème de la Paix. Un rapport a été transmis à Monsieur le député. La prochaine réunion aura pour thème l'Intelligence Artificielle.

**Monsieur HUMBLOT** demande s'il est possible d'installer une station de vélo Vilvolt au niveau de la place de retournement de bus rue Général de Gaulle.

*Monsieur le Maire répond que ce n'est pas une décision municipale mais la demande sera transférée aux services de la CAE en charge du développement des stations Vilvolt.*

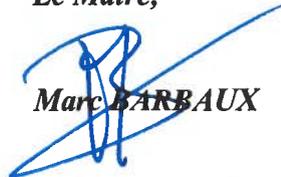
**Monsieur BOXBERGER** informe de la tenue des « *Cafés de Candide* » le 12 mars de 19h à 21h à la Maison Grandemange sur le sujet « *Et si l'on causait de notre santé sur Chantraine* ».

Il annonce également les deux représentations, à Chantraine, de la pièce « *Vive les mariés* » par la troupe théâtrale « *Le Grenier* » :

- le 5 avril 2024 (représentation organisée par l'école Robert Desnos)
- le 6 avril 2024 (représentation organisée par le Conseil des Jeunes).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.*

*Le Maire,*

  
**Marc BARBAUX**



*Le Secrétaire de séance,*

**Max RICHARD**



**Présent Procès-verbal affiché le 22 MARS 2024**